



Parcs
naturels
régionaux
de France

Une autre vie s'invente ici

parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
AVRIL 2023 — N° 91

Grand angle

Les Parcs, acteurs de la transition énergétique

— p. 09

Rencontre

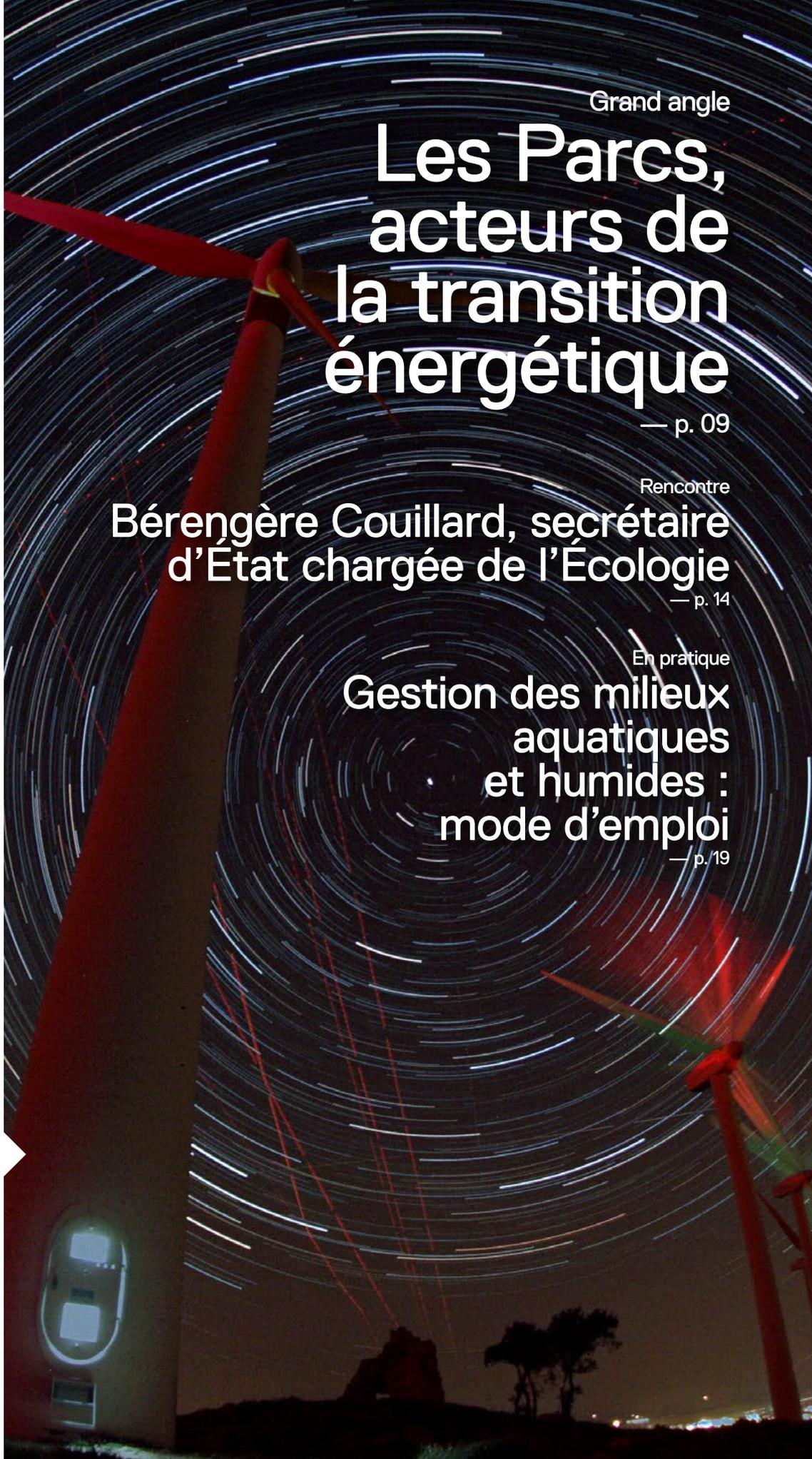
Bérengère Couillard, secrétaire d'État chargée de l'Écologie

— p. 14

En pratique

Gestion des milieux aquatiques et humides : mode d'emploi

— p. 19



VUS SUR...

Éveiller les plus jeunes à la nature

— En 2021-2022, le défi « Nounou nature » a continué d'évoluer vers un portage de plus en plus autonome du projet. 36 assistantes maternelles sont désormais engagées pour l'éveil à la nature des tout-petits. De nombreuses sorties sont organisées et un site Internet dédié à l'opération apporte des ressources pour que le projet initié avec le Parc continue à se développer avec les acteurs locaux.

« Un des grands défis de la transition écologique, le plus grand sans doute, résidera dans notre capacité à trouver un modèle qui nous permettra d'assurer le bien-être de nos habitants. »

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#REVALORISATION Je voudrais ouvrir cet édito en remerciant le gouvernement et les parlementaires pour l'importante revalorisation de la dotation accordée aux communes classées Parc naturel régional. Cette dotation est une marque de confiance accordée à nos communes et à leurs élus qui garantissent, depuis la création des Parcs il y a plus de 50 ans, notre ancrage territorial. Elle reconnaît leur engagement à préserver les aménités rurales comme l'eau, les sols, les paysages, la nature. Autant de patrimoines qui sont des biens communs de la nation. Il n'y a rien d'anecdotique dans ce choix. Il marque en réalité la nécessité d'entrer dans une nouvelle logique. Après des décennies où l'action publique locale était encouragée – y compris financièrement – à favoriser une certaine forme de développement, un nouveau signal est envoyé aux communes rurales. Les crises climatique et écologique nous montrent du doigt nos priorités.

#CHOIX Un des grands défis de la transition écologique, le plus grand sans doute, résidera

dans notre capacité à trouver un modèle qui nous permettra d'assurer le bien-être de nos habitants, de répondre à leur aspiration légitime de vivre mieux, tout en réduisant notre impact sur le climat et la biodiversité. Autrement dit, il faudra faire des choix. Ces choix, la société de consommation, qui depuis près d'un siècle se développe sous perfusion des énergies fossiles, a perdu l'habitude de les faire. C'est aussi ce que nous enseigne le développement des énergies renouvelables.

En poursuivant l'objectif légitime d'accélérer la relocalisation de la production énergétique dont nous dépendons, nous relocalisons également ses impacts. Et là aussi, nous voulons agir avec intelligence. Une priorité ne doit pas en chasser une autre. Nous pouvons trouver les conditions de déploiement de ces infrastructures tout en respectant la biodiversité, les paysages et notre cadre de vie. Cela demande du dialogue et de la réflexion. Cela demande que chacun respecte les engagements inscrits dans nos chartes et la légitimité des élus qui la coconstruisent. ■



© Barroch Salmanski

05 Territoires vivants

— Un outil conçu par le Parc Loire-Anjou-Touraine pour aider les porteurs de projets de tiers lieux, un calendrier « santé » du Parc du Médoc, une série vidéo pour rencontrer les producteurs des Ardennes... le point sur les actualités des Parcs qui ont jalonné le semestre

07 Histoire à partager

— Parc des Pyrénées catalanes : il faut sauver *Arnica montana* !

09

Grand angle

— Depuis les années 2000, les Parcs s'impliquent dans une **transition énergétique locale**, en cohérence avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire

14 Rencontre

— **Bérangère Couillard**, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie

16 Défi

— Comment mieux lutter contre les feux de forêt ?

18 En pratique

— EVA, un logiciel pour évaluer
— Gestion des **milieux aquatiques et humides** : mode d'emploi

20 Découverte

— Une web-série pour découvrir **les richesses du Parc des Grands Causses** à travers la cuisine

22 Pêle-mêle

— Tour d'horizon des événements et faits marquants du réseau



Portrait

— **Christophe Mallet**, agent technique au Parc des Volcans d'Auvergne, un talent primé

Parcs n° 91 – Avril 2023
Directeur de la publication : Michaël Weber.
Rédacteur en chef : Éric Brua.
Coordinateur : Olivier André.
Comité de rédaction : Guillaume Aubin, Stéphane Boumendil, Marie-Noëlle Cuevas, Vincent Dedieu, Yvon Brunelle, Cathy Marlas. Relecture : Valérie Petel et Compédit. Rédaction : Citizen Press et Angela Bolis. Conception, conseil et réalisation : CITIZEN PRESS
Impression : Compédit Beaugard.
ISSN : 0982 6246

Photo couverture : Intégration territoriale des énergies renouvelables ou reconquête du ciel nocturne, des approches croisées au cœur de l'action des Parcs, ici celui de la Narbonnaise en Méditerranée.

© Jérémy Sentenac

Retrouvez aussi Valeurs Parc et Destination Parcs



DestinationPNR



fb.com/FederationPNR

@FederationPNR

YouTube Fédération des Parcs

Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Sélection d'actus
au sein des Parcs
naturels régionaux



Le Parc des Ballons des Vosges a initié une réflexion sur l'avenir du pôle culturel de Corcieux. En 2022, deux architectes – Théodore Lafarge et Jungho Park – ont été sélectionnés dans le cadre du programme “Pour de nouvelles ruralités” porté par six Parcs du Grand Est pour repenser les usages de cet espace culturel qui rassemble notamment une bibliothèque, le cinéma et les “Restos du Cœur”.

#Des calendriers pour sensibiliser aux enjeux de la santé et de l'environnement. Le Parc naturel régional Médoc édite depuis quatre ans des calendriers disponibles dans 51 communes du territoire. Schémas, illustrations, quiz, informations pratiques : cette nouvelle édition “Bouger, faire du sport en Médoc” met l'accent sur les bénéfices de l'activité physique et permet de découvrir les richesses du territoire.



Protéger les forêts en laissant les arbres vieillir

— Le Parc des Causses du Quercy a créé des “îlots de sénescence” : des parcelles de forêts sur lesquelles les arbres peuvent évoluer pendant 30 ans, sans aucune intervention humaine. L'objectif est de favoriser la présence de vieux arbres et de bois morts, propices au développement de la biodiversité. Le Parc a ainsi mis en place avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Midi-Pyrénées et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) un protocole d'évaluation de la richesse en biodiversité de ces îlots.

12

C'EST LE NOMBRE D'ÉPISODES DE LA SÉRIE VIDÉO PRODUITE PAR LE PARC DES ARDENNES POUR DÉCOUVRIR ET VALORISER LES PRODUCTEURS QUI VIVENT ET TRAVAILLENT DANS LE PARC. UNE SÉRIE VIDÉO À RETROUVER SUR [YOUTUBE.COM/@PARCNATURELREGIONALDESARDE4479](https://www.youtube.com/@PARCNATURELREGIONALDESARDE4479)



— Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a créé avec d'autres acteurs de la transition écologique et sociétale le **Transitiomètre**. Cet outil a été conçu pour aider les porteurs de projets de tiers lieux à mesurer et questionner leur impact sur le territoire pour s'orienter vers la transition. Le transitiomètre se présente comme un jeu de plateau et peut être utile à toutes les étapes du projet.

#Patrimoine



© PNR Monts d'Ardèche

“Adopte une terrasse” est une expérimentation menée par le Parc régional des Monts d’Ardèche pour valoriser les terrasses en pierres sèches. Utilisées depuis le Moyen Âge à des fins agricoles, ces parcelles sont aménagées sur des terrains en pente.

Pour préserver ce patrimoine ardéchois aujourd’hui laissé à l’abandon, le Parc propose de mettre en relation des habitants de la commune de Largentière avec des propriétaires de terrasses inutilisées. Les bénéficiaires pourront avoir accès à un jardin vivrier, récréatif individuel ou partagé. En contrepartie, ils auront pour mission de remettre en état la parcelle et de l’entretenir.



#Agriculture

Le frêne, un atout pour l’élevage

— Le Parc naturel régional de l’Aubrac encourage les éleveurs à utiliser du frêne. Cette ressource locale et ancestrale présente de nombreux avantages. Les bovins raffolent de son feuillage et cela permet de compenser le manque d’herbe en cas d’épisodes de sécheresse. Après avoir été broyé, le bois de frêne peut remplacer la paille dans les étables. Arbre emblématique de l’Aubrac, le frêne gagnerait à être de nouveau exploité. D’autant qu’une coupe régulière permet à l’arbre de produire une plus grande quantité de feuillages et de bois. En 2022, Le Parc et la Chambre d’agriculture de l’Aveyron ont organisé une journée de démonstration avec du matériel professionnel pour sensibiliser les éleveurs aux bonnes pratiques d’élagage.

Clap de fin pour « PARCours ton territoire » du Parc Normandie-Maine

OBJECTIFS				DEUX AXES DE PROJET	
Permettre aux élèves, de la primaire au lycée, de développer un lien sensible avec leur territoire et de découvrir les patrimoines naturels et culturels qui les entourent				1	2
				« Ma classe dans son environnement » pour découvrir le patrimoine naturel local	« Géoparc à la carte » pour découvrir le patrimoine culturel, le savoir-faire et les traditions du territoire
350 projets sélectionnés	1 002 animations	Plus de 3/4 des communes ayant une école ont été concernées	7 526 élèves impliqués	QUELQUES EXEMPLES	
					Création de jardins dans les écoles
					Plantation bocagère chez les agriculteurs
					Rencontre avec les acteurs forestiers pour une meilleure compréhension de la gestion des forêts
					Travail autour du patrimoine minier et potier du territoire
LE FINANCEMENT					
1 000 euros par projet en moyenne		240 000 euros sur 11 ans grâce aux financements des Régions Normandie et Pays de la Loire			



© PNR Pyrénées catalanes



© PNR Pyrénées catalanes

— Parc des Pyrénées catalanes

Il faut sauver *Arnica montana*!

Située à 1 900 mètres d'altitude, l'estive du col de Puymorens est un havre pour les vaches et les chevaux qui y pâturent pendant la période estivale (d'où le nom d'estive). Au même endroit s'épanouit l'arnica. Anti-inflammatoire, antalgique et

apaisante, cette plante aux fleurs jaunes est très prisée pour ses vertus médicinales. Problème : elle est de moins en moins abondante sur cette zone de 100 hectares. Deux processus peuvent expliquer cette raréfaction : une récolte régulière et soutenue, mais aussi la fermeture progressive de ce milieu naturel. La fermeture se définit par le développement de la végétation (plantes, arbustes) dans un milieu donné. L'évolution de ce phénomène est étroitement liée aux conditions climatiques et à l'activité pastorale d'un site. Ainsi, lorsqu'une prairie n'est pas suffisamment pâturée, elle se transforme en lande puis évolue en forêt. On parle alors de fermeture du milieu.

« Cette hypothèse a été avancée par un cueilleur professionnel, explique Ingrid Forey, chargée de mission médiation agri-environnementale au Parc des Pyrénées catalanes. Pour lui, c'est clair : la baisse de floraison d'arnica est liée à la fermeture des milieux. C'est cohérent par rapport à ce que nous connaissons de l'espèce. » ▣

PROJET



— **Lieu** : Une estive de 100 hectares située sur le site Natura 2000 Carlit Capcir Campcardos.

— **Travaux** : La coupe forestière est réalisée sur une parcelle de 6,5 hectares, le gyrobroyage concerne 4 hectares et le brûlage dirigé représentera au maximum 40 hectares.

Durée : 2022 - 2026.

Financements : Europe (fonds Leader), Région Occitanie, Département des Pyrénées-Orientales, Commune de Latour-de-Carol, laboratoires Boiron et Lehning, cueilleur indépendant A. Dufour.



© master GBI de Toulouse

UN PROJET INÉDIT EN FRANCE

Afin de préserver cette essence, le Parc expérimente l'ouverture des milieux de ces prairies d'altitude en collaboration avec les acteurs locaux. Une première en France. « Le Parc pilote cette expérimentation en accord avec la mairie de Porté-Puymorens, mais aussi avec les cueilleurs d'arnica, le groupement pastoral ou encore l'association communale de chasse », précise Georges Armengol, maire de Saillagouse et vice-président en charge des filières économiques du Parc. Côté élevage, l'ouverture du milieu permet au bétail de mieux se nourrir. Et les chasseurs y trouvent leur compte. « Les perdrix ont besoin d'un habitat avec des zones de landes où elles se cachent et où elles nidifient et des zones de prairies où elles vont plutôt trouver leur nourriture », explique Ingrid Forey.

« Avec la coupe forestière, nous cherchons à recréer des petites clairières pour ramener de la lumière et ce sera a priori favorable à l'arnica. »

Pour mener à bien l'expérimentation, trois méthodes d'ouverture des milieux sont testées : la coupe forestière, le gyrobroyage – qui consiste à broyer les arbustes à l'aide d'une machine –, et le brûlage dirigé qui détruit par le feu des espèces végétales. L'idée est de pouvoir comparer l'impact de ces trois techniques, leur efficacité et de juger de leur complémentarité.

détruit par le feu des espèces végétales. L'idée est de pouvoir comparer l'impact de ces trois techniques, leur efficacité et de juger de leur complémentarité.

« Avec la coupe forestière, nous cherchons à recréer des petites clairières pour ramener de la lumière, ce sera a priori favorable à l'arnica, détaille Ingrid Forey. Enfin, nous avons fait un gyrobroyage en tâches, c'est-à-dire que nous avons ciblé les zones denses de telle sorte que l'on reconstitue ce milieu un peu mixte avec des zones de landes et des zones de prairies. » Ainsi, les travaux ne visent que certains espaces de l'estive. Pas question de tout détruire pour créer une prairie. « L'idée est d'avoir une mosaïque de milieux, poursuit l'experte. La présence d'arbres reste intéressante car ces derniers constituent des "pièges à neige" qui sont a priori favorables au développement de l'arnica. Cela crée également des zones d'ombre importantes pour le bétail en été. »

PRÉSERVER UN PATRIMOINE ET LA BIODIVERSITÉ

Pour s'assurer qu'aucune espèce patrimoniale ne soit affectée par les travaux, le Parc a travaillé avec l'animatrice du site Natura 2000 et l'Office français de la biodiversité.

En parallèle, l'évolution de la population d'arnica ainsi que celle des orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) et des oiseaux est étroitement surveillée. « Nous avons réalisé des carottages et des relevés de sol sur différentes zones, assure Ingrid Forey. Nous souhaitons également collecter des données de comptage de la perdrix grise pour avoir une vision plus globale du fonctionnement du site. »

Côté financement, le Parc a mobilisé des fonds publics à travers le fonds européen Leader et auprès de la Région Occitanie, mais aussi privés via la sollicitation de deux laboratoires pharmaceutiques, Boiron et Lehning, et du principal cueilleur du site. Si l'arnica n'est pas considérée comme une espèce protégée, les acteurs de la filière ont en effet tout intérêt à préserver cette ressource sous tension... ■



© PNRPC

Débuscage des troncs par Rhia.



© master GBI de Toulouse

L'évolution de la population des orthoptères est étroitement surveillée. Ici une Cophopodisma pyrenaica.

FOCUS

_UNE APPROCHE ETHNOGRAPHIQUE DE LA CUEILLETTE D'ARNICA

Le Conservatoire botanique national des Pyrénées et Midi-Pyrénées s'intéresse de près aux savoir-faire des cueilleurs professionnels de plantes sauvages. « L'idée est de sortir du regard purement botanique et écologique des plantes pour les ramener dans un système où elles sont cueillies par l'homme au profit de l'homme, explique Raphaële Garreta, ethnologue au Conservatoire

botanique. Ce qui m'intéresse, c'est le rapport sensible des cueilleurs à la plante. Comment les cueilleurs organisent leur journée de cueillette et ce qui différencie par exemple une cueillette d'arnica d'une autre cueillette. » En outre, les observations menées par l'ethnologue participent à faire émerger les bonnes pratiques de la cueillette pour une gestion plus durable de la ressource de l'arnica.





GRAND ANGLÈ

Les Parcs, acteurs de la transition énergétique

Développer les énergies renouvelables, participer à la rénovation des bâtiments mais aussi limiter l'impact carbone des transports : les Parcs agissent en faveur de la transition énergétique tout en prenant en compte les défis socio-économiques des territoires.

3 raisons de lire ce dossier

1

DÉCOUVRIR
Les initiatives des Parcs en matière de transition énergétique

2

COMPRENDRE
Les enjeux des énergies renouvelables

3

IMAGINER
Un monde décarbonné

ÉNERGIE Les Parcs impulsent la transition énergétique

Sobriété, efficacité, développement de l'éolien et du solaire... Depuis les années 2000, les Parcs s'impliquent dans une transition énergétique locale, en cohérence avec les enjeux environnementaux, économiques et sociaux du territoire.

Sous la pression de l'urgence climatique et de la crise de l'énergie, aggravée par la guerre en Ukraine, la transition énergétique est devenue, plus que jamais, une priorité. Dans les Parcs naturels régionaux, elle est à l'œuvre depuis plus de vingt ans, alliant la sobriété au développement des énergies renouvelables (EnR). Si chacun des Parcs met en musique cette transition selon ses spécificités, tous suivent une même partition : faire converger les objectifs énergétiques et climatiques avec les impératifs de préservation de la biodiversité, de soutien à l'économie locale, de lutte contre la précarité.

L'implication des Parcs dans ce domaine a véritablement émergé dans les années 2000. Avec l'appui initial de l'ADEME (agence de la transition écologique) et des Régions, les Parcs ont créé un réseau de techniciens énergie-climat, aujourd'hui présent dans chacun des 58 Parcs. Cette thématique a aussi infusé dans toutes les chartes. Pour aller plus loin, la Fédération des Parcs s'est fixé il y a dix ans une ambition d'autonomie énergétique à l'horizon 2030. L'idée : chaque Parc doit produire autant d'énergie qu'il en consomme, voire plus, pour alimenter par exemple des agglomérations voisines. Si les Parcs ont avancé à des rythmes divers, tous se dirigent aujourd'hui vers cet objectif et certains d'entre eux l'ont déjà atteint (comme le Vercors), voire dépassé (comme le Verdon).

Dans le même temps, l'action des Parcs s'est greffée aux politiques nationales à travers notamment les Plans climat territoriaux (PCET, puis PCAET¹). L'immense majorité

des Parcs est aussi devenue Territoire à énergie positive pour la croissance verte à la suite d'un appel à projets du ministère de l'Environnement lancé en 2014. Aujourd'hui, ils ont acquis une expertise et une légitimité certaine pour orienter les collectivités et les acteurs de la transition énergétique, et mettre en cohérence leurs démarches dans le cadre d'un projet de territoire global. Certains Parcs ont aussi pu compter sur l'appui de scientifiques, comme le Luberon – et plus largement les Parcs de la région Sud – qui a travaillé avec le GREC-Sud (Groupe régional d'experts sur le climat) sur des préconisations en matière de baisse des consommations ou de développement des EnR, en lien avec l'atténuation du changement climatique.

UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES RENOUEVABLES

Depuis des années, les Parcs font face au démarchage croissant des développeurs éoliens et photovoltaïques auprès des communes et des propriétaires. La localisation de ces projets et leur intégration environnementale et paysagère sont déterminantes pour leur acceptation sociale. Ce 7 février 2023, la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été adoptée avec deux amendements défendus par la Fédération : l'un prévoit l'exclusion des zones naturelles les plus sensibles et la

© PNR Luberon





DANS LES PARCS

80 %

DES PARCS SONT DES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

40

CENTRALES VILLAGEOISES EN PRODUCTION

19 %

LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES REPRÉSENTE 19 % DE LA PRODUCTION TOTALE D'ÉNERGIE EN FRANCE (EN 2021)

■ Panneaux photovoltaïques en toiture dans le Parc naturel régional du Luberon.

consultation systématique des gestionnaires d'aires protégées. L'autre impose, en cas d'implantation d'une telle zone au sein d'un Parc naturel régional, d'associer systématiquement son syndicat mixte à l'élaboration de ce zonage.

Si les Parcs naturels régionaux soutiennent le développement du photovoltaïque, celui-ci doit néanmoins prendre place sur le bâti existant et sur les terrains artificialisés, plutôt que sur des terres agricoles et forestières qui devraient être préservées de l'implantation de parcs solaires au sol. Une vigilance particulière est apportée à l'agrivoltaïsme², en pleine émergence : la production énergétique ne devrait alors pas se substituer à l'activité agricole ni la perturber. Dans cette perspective, le Parc des Alpilles a par exemple exprimé sa volonté d'optimiser les zones les plus urbanisées, sans consommation de foncier ni nuisance sur le paysage. Le Parc a ainsi recensé sur tout son territoire les potentialités sur les toitures et les ombrières : 60 hectares ont ainsi été identifiés.

UNE DIMENSION CITOYENNE

Outre leur localisation, la participation des citoyens aux projets d'EnR est aussi essentielle. Le développement des Centrales villageoises en est une parfaite illustration. Ces sociétés locales, à gouvernance citoyenne, investissent dans l'installation de panneaux solaires sur des toits

qu'elles louent et se rémunèrent grâce à la revente de l'énergie produite. Nées dans plusieurs Parcs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, elles ont depuis largement essaimé en France. Dans le Parc des Baronnies provençales, l'un des précurseurs, elles ont été plus loin en associant pose de panneaux solaires et désamiantage du toit grâce à une subvention régionale.

De son côté, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée a expérimenté une autre forme d'intégration citoyenne, sur l'éolien cette fois. Après des questionnaires numériques, deux jurys de vingt citoyens, représentatifs de la population du Parc, ont pu réfléchir ensemble et produire un avis sur les conditions de développement de l'éolien terrestre à même d'éclairer les acteurs du secteur.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Néanmoins, la transition énergétique n'est pas seulement synonyme de développement des EnR : elle passe avant tout par une réduction des consommations d'énergie, dont les maîtres mots sont sobriété et efficacité. Outre la sensibilisation sur les économies d'énergie, celle-ci s'incarne notamment dans une diminution et une décarbonation des transports, secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Dans les territoires ruraux, l'idée est notamment de limiter les déplacements pendulaires en relocalisant l'habitat, l'emploi et

les commerces dans les centre-bourgs. Les Parcs soutiennent ainsi la création de tiers lieux où se mêlent travail, restauration, associations... Autres pistes : le développement du covoiturage, du train et du vélo. Ainsi, le Parc Millevaches en Limousin prête ou loue des vélos électriques aux habitants et entreprises du territoire pour qu'ils s'initient et testent leur usage.

La lutte contre la pollution lumineuse est aussi une action majeure des Parcs pour l'efficacité énergétique, à l'heure où les factures d'énergie des communes ont littéralement explosé. Dans le Verdon, le Parc soutient la réalisation de diagnostics des installations avec l'objectif de réduire d'un facteur 3 les consommations d'énergie, sensibilise au travers de labels comme « Villes et villages éteints » ou d'événements comme « Jour de la nuit ».

La rénovation du bâti ancien est aussi un levier majeur. Pour rénover sans polluer, certains Parcs accompagnent l'émergence de filières locales de matériaux biosourcés. Le Gâtinais français, par exemple, a soutenu les agriculteurs cultivant du chanvre pour l'isolation et sensibilisé les architectes, promoteurs ou artisans pour qu'ils puissent s'approprier ces matériaux. Des bâtiments publics peuvent aussi servir de démonstrateurs. C'est le cas du bâtiment technique du Parc des Caps et Marais d'Opale (cf. photo p. 9), construction passive et autonome en énergie conçue sur le modèle d'une grange traditionnelle pour être reproductible par les artisans, les agriculteurs, les communes, etc. C'est aussi le cas de la toute récente Maison du Parc des Causses du Quercy, premier bâtiment à énergie positive du département, construite avec divers matériaux naturels et locaux : ossature bois, tuiles de pays, paille du Tarn... L'énergie du bâtiment est produite par des panneaux photovoltaïques sur le toit, et l'eau chaude au moyen d'un chauffage aux granulés. Peu d'éclairage extérieur et pas de climatisation : l'été, la ventilation du bâtiment et un puits canadien suffisent à maintenir la fraîcheur.

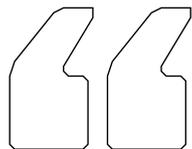
Mais pour les particuliers, la rénovation énergétique peut être un casse-tête, voire un coût insurmontable. Le Gâtinais français a donc choisi de les accompagner dans leur projet avec une attention particulière pour les foyers modestes. Ceux-ci bénéficient d'un financement et d'aides complémentaires, par exemple s'ils utilisent des matériaux biosourcés. Résultats : 350 projets ont été accompagnés au total, avec un an d'avance sur les objectifs prévus. Preuve de la pertinence d'un tel dispositif qui lutte à la fois contre le changement climatique et la précarité énergétique. ■

1. Plan climat énergie territoire, puis Plan climat air énergie territoire.
2. Installations photovoltaïques sur des exploitations agricoles.



© DR

Denis Celadon, maire de la commune de Châtenoy (Seine-et-Marne), président de la commission énergie du Parc du Gâtinais français



Le Parc du Gâtinais français s'est emparé de la question énergétique très tôt, dès 2003, et de manière globale, en mettant l'accent sur la réduction des consommations.

Notre fonctionnement est incitatif : les plus vertueux ont des subventions en bonus. On a ainsi travaillé sur l'éclairage public, avec aujourd'hui 100 % des communes éteignant en cœur de nuit. On a aussi travaillé sur la rénovation énergétique du bâti, depuis la production de matériaux biosourcés jusqu'à l'accompagnement technique et financier des communes et particuliers. On a mis en place depuis 2021 un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, avec onze agents, qui ont accompagné 91 dossiers en 2022 – soit deux fois plus que l'objectif fixé. Ces dossiers permettent d'économiser en moyenne 55 % d'énergie et 60 % de gaz à effet de serre. On travaille aussi sur les énergies renouvelables : bois énergie, solaire... Pour les élus, le Parc permet d'être conseillé sur nos projets énergétiques, de monter en compétence et surtout de partager nos expériences. Récemment, on a par exemple organisé une intervention avec la communauté de communes du Pays de Nemours pour expliquer ce qui était fait en matière d'éclairage public dans les communes du Parc : extinction différenciée selon les quartiers, retours par rapport aux craintes sur l'insécurité... Je crois que cette méthode fonctionne : ne pas arriver comme des sachants qui donnent des leçons, mais montrer ce qui a fonctionné chez nous, par l'exemple. »

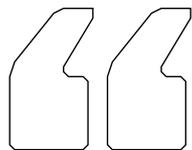


Le Parc des Alpilles optimise les zones les plus urbanisées en recensant les potentialités sur les toitures et les ombrières.



© DR

Isabella Rubini, chargée de mission Energies renouvelables et Biodiversité, comité français de l'UICN



Dans les projets d'énergies renouvelables, il faut d'abord privilégier l'évitement des impacts sur la biodiversité, selon le principe de la séquence éviter-réduire-compenser. C'est-à-dire choisir une localisation qui évite de détruire des espèces ou des habitats menacés. Pour le photovoltaïque notamment, notre première recommandation est de ne pas implanter les projets au sol, mais plutôt sur des toitures, des parkings...

Il est important de prendre en compte ces enjeux environnementaux dès la phase de prospection, en amont du projet. La participation des citoyens et des associations locales permet d'aller dans ce sens. Malheureusement, la loi d'accélération des EnR risque de raccourcir et de retarder ce temps de concertation. Pour éviter les impacts des EnR sur la biodiversité, on travaille à l'identification d'outils, comme des cartographies des gisements potentiels pour l'éolien ou le solaire, croisés avec les enjeux de biodiversité du territoire. Dans ce domaine, on a beaucoup de retours d'expérience des Parcs naturels régionaux qui mènent des actions concrètes, avec des approches souvent innovantes, visant à concilier développement local des EnR et préservation de la biodiversité. Ils font ce qui devrait être fait dans l'ensemble de la France. »



L'appui aux particuliers pour réduire les consommations fait partie du bouquet d'actions, ici dans le Parc du Vercors.



© PNR Alpes Photovoltaïque

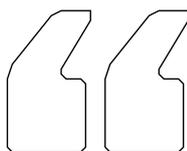


© Guillaume Atger



© DR

Philippe Gamen, premier vice-président de la Fédération des Parcs, président du Parc du Massif des Bauges

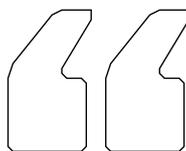


Les Parcs ont eu depuis des années le souci d'anticiper les besoins de la société à long terme, pour ne pas avoir à sortir des énergies fossiles et développer les renouvelables dans la précipitation, n'importe comment. Ils ont mis les moyens pour accompagner la transition énergétique, en lien avec la transition écologique dans sa globalité, et en fonction des spécificités de chaque territoire. Dans le Parc du Massif des Bauges, cette trajectoire s'est dessinée en interdépendance avec les agglomérations voisines. On est dans un territoire de montagne préservé, avec des ressources pour produire des EnR, entouré de vallées très urbanisées, consommant beaucoup d'énergie. En 2015, le Parc a pris l'initiative de candidater au Tepos (territoire à énergie positive) en intégrant le grand Chambéry, le grand Annecy, puis Aix-les-Bains. Le défi : diviser par deux notre facture énergétique et multiplier par deux notre production d'EnR d'ici à 2050. Progressivement, les agglos se sont investies dans ce dossier et l'ont décliné à travers des PCAET (Plan climat air énergie territoire), avec diverses actions : aide à l'isolation des bâtiments, vélos électriques et transports en commun, production d'EnR... Aujourd'hui, le Parc continue d'animer ce Tepos pour que les acteurs mènent des actions cohérentes sur l'ensemble du territoire et partagent leurs expériences.»



© DR

Philippe Moutet, responsable Énergie Climat Adaptation Carbone et Architecture, Fédération des Parcs naturels régionaux de France



Au niveau national, il nous a semblé essentiel de tisser des partenariats avec les acteurs de l'énergie pour favoriser le développement de projets compatibles avec les ambitions d'un Parc, notamment en matière de paysage et de biodiversité. On travaille à la fois avec les gestionnaires de transport d'énergie – RTE, Enedis, GRT-Gaz –, et avec les énergéticiens : EDF et Engie. Depuis des années, on a signé de nombreuses conventions, à la fois à l'échelle nationale et à celle des Parcs : sur l'avifaune (pour éviter que des oiseaux ne percutent les lignes électriques), le partage de données sur les consommations électriques, les certificats d'économie d'énergie... Dans le Parc des Ardennes, un partenariat avec RTE a par exemple permis d'adopter une gestion écologique des couloirs sous les lignes haute tension, plutôt que de raser et broyer toute la végétation. Ces partenariats produisent une acculturation réciproque entre les Parcs et ces acteurs privés. Ils permettent aussi d'apporter de la formation et de l'expertise croisée. La Fédération a ainsi organisé des webinaires à destination des techniciens et des élus, sur le photovoltaïque par exemple, en partenariat avec EDF. Elle a aussi animé un atelier sur les infrastructures de transport d'énergie et la biodiversité aux dernières assises de la biodiversité avec Enedis, RTE et GRT-Gaz.»



Bérangère Couillard

« Les PNR sont des vecteurs d'innovation pour répondre à nos nombreux défis écologiques »

Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard revient sur la politique mise en oeuvre et le rôle des Parcs pour favoriser la transition écologique des territoires.

La SNB fait partie de vos grands chantiers. Pouvez-vous revenir sur son importance et sur la place que peuvent y avoir les Parcs naturels régionaux (PNR) ?

Bérangère Couillard : Oui, la Stratégie nationale Biodiversité 2030 est très importante pour moi puisqu'elle décline, au niveau national, les engagements pris à Montréal lors de la COP15. Avec trois principes forts qui sont la sobriété de l'usage des ressources, la cohérence des politiques publiques et la mise en oeuvre concrète et transformatrice. Avec cet engagement, l'objectif est clair : inverser la trajectoire de déclin de la biodiversité. C'est pourquoi la contribution des parcs est très attendue

dans la mise en oeuvre de la SNB, et en particulier pour les aires protégées qui concrétisent l'ambition du président de la République de préserver 30 % de notre territoire national, dont un tiers sous protection forte. On sait d'ailleurs que les Parcs sont porteurs de nombreuses politiques en faveur de la biodiversité et qu'ils sont également des lieux d'expérimentation, d'innovation et de transfert d'expériences vers d'autres territoires. Sans oublier qu'ils constituent des espaces de dialogue essentiels et de transmission de savoirs sur la biodiversité pour toutes les générations.

Un important rapport corédigé par IGF et l'IGDD est récemment paru, « Le financement de la

stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) pour 2030 ». Il révèle le manque de financements au regard des objectifs actuels et futurs de la SNB. Il pointe également du doigt l'important volume de financements qui sont néfastes à la biodiversité. Comment le ministère va-t-il se saisir de ce sujet ?

B. C. : Tout d'abord, le rapport IGF-IGEDD sur le financement de la SNB constitue une base de travail inédite tant sur les besoins de financement de la biodiversité que sur ses modes de financement, et des travaux interministériels sont en cours. Ensuite, il faut rappeler que c'est la première fois qu'est mené un travail de chiffrage complet pluriannuel des besoins financiers pour nos politiques de biodiversité et que nous disposons d'une vue aussi complète des dépenses publiques globales actuelles engagées pour la biodiversité.

Les dépenses pour la biodiversité ont augmenté depuis 2018. Néanmoins, nous avons besoin de plus de moyens pour être à la hauteur de notre ambition avec notamment des crédits nouveaux, en particulier à travers un transfert des subventions dommageables actuelles chiffrées à 10,2 milliards d'euros. Le rapport fait d'ailleurs état de plusieurs pistes que nous allons explorer pour leur prise en compte dans la finalisation de la SNB et dans la loi de Finances en préparation.

Je tiens à rappeler qu'en loi de Finances 2023, le gouvernement avait porté à 17,3 millions d'euros (contre 5 millions en 2022) la part de la dotation biodiversité versée aux communes situées dans un PNR. Je suis convaincue que cet outil de verdissement des financements aux collectivités peut avoir un véritable effet de levier sur les politiques locales en faveur de la biodiversité. L'augmentation de la dotation versée aux PNR (150 000 euros par parc) est aussi un atout supplémentaire afin d'appuyer leurs actions, et en particulier le développement de zones de protection forte.

Une des actualités, le fonds vert, est une mesure pour accélérer la transition écologique dans les territoires dont s'emparent actuellement les PNR. Pouvez-vous nous en dire plus sur l'esprit de ce dispositif et conseiller les Parcs et communes qui les constituent sur son déploiement ?

B. C. : Le fonds vert, doté de 2 milliards d'euros, vise à accélérer la transition écologique dans les territoires. L'objectif est d'aider les collectivités et leurs partenaires à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

C'est un dispositif qui envoie un signal fort pour tous les acteurs sur l'ensemble du territoire. Les PNR doivent saisir l'opportunité de ce fonds qui leur est pleinement ouvert afin d'accompagner les collectivités dans la transition écologique et le développement de projets structurants et ambitieux qui répondent aux objectifs inscrits dans leur charte. Il peut aussi bien s'agir de la mise en œuvre de la Stratégie nationale Aires protégées en favorisant la bonne mise en œuvre des documents de gestion, que du développement des zones de protection, ou encore de la protection des espèces.

Pour conseiller les Parcs et les communes, un guide est en ligne sur le site du ministère (www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert). Un cahier d'accompagnement est rédigé pour chaque mesure et accessible aux porteurs de projets. Des séminaires vont être organisés prochainement et toutes les informations sont disponibles sur la plateforme aides-territoires (aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/).

Vous étiez encore récemment dans un Parc, la Brenne : quel est votre regard sur l'apport des PNR, territoires habités, sur la protection de la biodiversité, notamment au regard d'un équilibre entre l'homme et la nature ?

B. C. : C'est vrai que je suis très attachée au réseau des PNR. Ce sont des cadres privilégiés pour la mise en œuvre de stratégies en faveur de la biodiversité et du développement rural. Le PNR de la Brenne illustre cette dynamique puisqu'il anime la gestion de sites Natura 2000, cogère une réserve naturelle régionale et s'investit sur la réduction des pollutions diffuses, entre autres.

Les PNR sont des vecteurs d'innovation pour répondre à nos nombreux défis écologiques et il faut saisir l'opportunité de les employer. Selon moi, la protection de la biodiversité doit se faire par et avec le citoyen. Ainsi, les territoires de vie, au sein des Parcs naturels régionaux, sont de formidables alliés dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Ils sont le parfait exemple qu'un équilibre peut être trouvé entre protection de la nature et activité humaine. ■



Béregère Couillard en déplacement dans le Parc de la Brenne le 2 février.

Bio

Béregère Couillard est née le 24 juillet 1986 à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Formation

Master II marketing et vente - Franchise & commerce en réseau de l'Institut d'administration des entreprises de Rennes.

Parcours professionnel

Carrière de management dans l'alimentaire, puis dans le secteur de l'habillement en Gironde.

Mandats électoraux et fonctions ministérielles

Élue en juin 2017, et réélue en 2022, députée En Marche de la 7^e circonscription de Gironde.

Membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et du Conseil supérieur de l'énergie.

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de l'Écologie.



Comment mieux lutter contre les feux de forêt ?

Avec le changement climatique, la recrudescence des incendies menace les Parcs naturels régionaux, qui couvrent aujourd'hui environ 19 % du territoire français et dont la forêt occupe 40 % de leur surface¹. Si globalement, les Parcs se mobilisent à leur échelle, il importe d'intensifier les actions de prévention et de lutte pour faire face à ce défi croissant.

En 2022, plus de 66 000 hectares² de forêts, mais aussi de landes, maquis, garrigues... sont partis en fumée en France. Une quinzaine de Parcs comme les Landes de Gascogne, l'Armorique, ont été touchés. Ces incendies, aux conséquences socio-économiques dramatiques, impactent la nature et montrent la nécessité, au sud comme au nord de l'Hexagone, d'engager des actions de prévention et d'adaptation.

Selon les spécificités territoriales, des Parcs mettent en œuvre des mesures concrètes pour y arriver : sensibilisation des publics, adaptation des pratiques sylvicoles, accompagnement des éleveurs pour reconquérir des espaces embroussaillés, entretien, voire création de points d'eau, incendies naturels ou encore prise en compte du risque incendie dans les documents d'urbanisme.

GÉNÉRALISER LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Certains Parcs sont ainsi investis de longue date dans la lutte contre les feux de forêt. C'est le cas du Parc des Alpilles, qui gère la Défense des forêts contre les incendies (DFCI). Mais la mobilisation des Parcs naturels régionaux n'est pas



© PNRA

— PARC DES ALPILLES

Acteur clé de la prévention

Le Parc des Alpilles a la particularité de coordonner* avec les acteurs du territoire (communes, pompiers, office national des forêts, forestiers-sapeurs, sociétés de chasse, associations) des travaux pour lutter contre les feux de forêt. Le débroussaillage, la création de points d'eau, les coupures de combustibles... sécurisent ainsi l'intervention des pompiers et limitent la propagation des feux. Par ailleurs, le Parc intègre des enjeux de biodiversité à travers les mesures de prévention.

* Les communes du territoire ont demandé au Parc de porter la maîtrise d'ouvrage et l'animation de la stratégie DFCI. Les travaux sont menés dans le cadre du plan de massif (PDM).

homogène. En 2020, une enquête réalisée auprès d'eux montrait que les plus exposés au risque incendie étaient généralement peu associés à la gestion locale de ce risque. Action concertée avec tous les acteurs du territoire (services incendies, forestiers, élus, agriculteurs...), sensibilisation des populations à la culture du risque, actions de prévention... La mise en œuvre de pratiques durables s'avère plus que jamais indispensable ! Enfin, les Parcs ont un rôle essentiel à jouer dans la restauration des espaces naturels soumis au risque grâce à leur connaissance du terrain et leur capacité à fédérer les différents publics et leurs intérêts. Acteurs engagés dans la prévention des feux de forêt, les Parcs sont en mesure de s'investir davantage... À condition de se voir attribuer les moyens adéquats ! ■



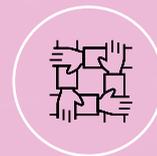
Allez plus loin...
effis.jrc.ec.europa.eu/apps/effis.statistics/estimates

1. Moyenne en France métropolitaine : 27 %.
2. Selon le Système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS).

GESTION ET PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊT LES ACTEURS



Les aires protégées participent, à leur échelle, à mettre en place des mesures de prévention et de restauration des espaces incendiés.



Les réserves communales de sécurité civile sont composées de bénévoles qui aident les agents municipaux lors d'incendies.



L'Office national des forêts (ONF) met en place des mesures de prévention (sensibilisation du public, débroussaillage...), guide les secours en cas d'incendie et accompagne la restauration des espaces incendiés.



L'État et les collectivités coordonnent et financent des mesures de prévention dans le cadre de la politique de "Défense de la forêt contre les incendies" (DFCI). En cas d'incendie, le préfet ou le maire devient le "directeur des opérations de secours" (DOS) et dirige les acteurs mobilisés sur le terrain.



Les SDIS* et forestiers-sapeurs sont les acteurs de la lutte contre les incendies. Les forestiers-sapeurs jouent également un rôle de prévention en entretenant les voies de circulation réservées aux pompiers.

*Services départementaux d'incendie et de secours.

© PNRLG



3 questions à

VINCENT DEDIEU MAIRE D'ORIGINE ET PRÉSIDENT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

— **Le 12 juillet 2022, un incendie a éclaté à Landiras, en Gironde. Que s'est-il passé ensuite pour votre commune ?**

Le feu a mis moins de 48 heures à atteindre notre village. Nous avons vu une boule rouge arriver et nous nous sommes dit que tout allait partir en fumée. Les flammes ont contourné le village mais brûlé 76 % du territoire de la commune, dont environ 1600 hectares de forêt. Je suis encore ému, cet événement nous a tous marqués. Il faudra 15 ans pour retrouver un patrimoine naturel à la hauteur de ce que nous avions.

— **Quel a été le rôle du Parc dans la gestion de cet incendie ?**

La gestion de l'incendie a été assurée par l'État, le SDIS et les collectivités, mais le Parc a eu un rôle d'appui logistique et technique. Grâce à l'expérience de terrain des agents du Parc, j'ai pu, par exemple, donner l'alerte pour dire qu'il fallait interdire la navigation sur la Leyre.

— **Comment se préparer à de tels événements ?**

Pour préserver les 96 % du territoire du Parc qui n'ont pas brûlé, il faudra réagir autrement en cas de nouvel incendie et se préparer. On souhaite réfléchir, avec les sylviculteurs, à intégrer des essences permettant de créer des points d'appui pour les pompiers. Se pose aussi la question de l'implantation des énergies renouvelables : on s'est aperçu qu'un champ photovoltaïque est un point d'appui. Nous voulons nous remettre en question et réfléchir, à la lumière du changement climatique, avec l'ensemble des communes, au territoire de demain.

LOGICIEL

EVA : Une aide à l'évaluation de la charte dans les Parcs

1 Qu'est-ce qu'EVA ?

EVA (pour EVALuation) est un logiciel en ligne de gestion de projet créé en 2007 pour les Parcs naturels régionaux à l'initiative de leur Fédération. Désormais, l'Office français de la biodiversité, les Parcs nationaux ainsi que les Parcs naturels marins utilisent également cet outil.

2 À quels besoins répond-il ?

À l'origine, le logiciel EVA a été créé pour appuyer les Parcs dans l'évaluation de la mise en œuvre de leur charte. Au fil du temps, il est devenu une base de données centralisée sur un territoire donné, sur l'organisation du Parc (moyens humains, financiers) et un outil d'aide au pilotage et à la décision. Au sein de chaque Parc, des référents EVA assurent la gestion et l'animation du logiciel, dont les principaux utilisateurs sont les chargés de mission.

3 Quelle évolution pour 2023 ?

Actuellement, 44 Parcs naturels régionaux sont dotés d'EVA. L'objectif est d'en généraliser l'utilisation et d'optimiser ses fonctionnalités et ses performances. Des projets d'évolution sont déjà en cours, par exemple une refonte du module indicateur ou l'élaboration potentielle de liaisons automatiques vers des logiciels de comptabilité répandus dans les Parcs. Ces derniers sont encouragés à partager leurs suggestions pour faire évoluer cet outil !



© Anne Derenne

Fonctionnement



→ Fiches

Il s'agit du cœur opérationnel du logiciel. Les fiches recensent toutes les informations relatives à un projet. Classées en arborescence, elles sont reliées à des référentiels et à des mots clés qui donnent la possibilité de suivre la mise en œuvre de la charte et d'effectuer des analyses. Enfin, l'export de fiches permet d'éditer des plans d'action et des bilans.

Les modules :

→ Budget

Ce module facilite le suivi financier. Il permet d'effectuer une comptabilité analytique et un dialogue de gestion.

→ Temps

Il permet de suivre la répartition des temps passés sur les projets et d'éditer des rapports. La synchronisation du logiciel avec les calendriers des collaborateurs permet de faciliter le partage des données.

→ Indicateurs

Il permet de recenser les mesures d'indicateurs pour en suivre l'évolution.

→ Territoire

Il permet de rattacher toutes les informations à un territoire donné.

→ Annuaire

Il centralise tous les acteurs et les structures partenaires.

Gestion des milieux aquatiques et humides : mode d'emploi



© Anne Delenne

Comment fonctionne la GEMAPI ?

La compétence GEMAPI est sécable – il est possible de séparer GEMA (gestion des milieux aquatiques) et PI (prévention des inondations). Elle regroupe quatre missions. Côté « GEMA », l'aménagement d'un bassin hydrographique (ou d'une fraction); l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, et de leurs accès; la protection et la restauration de sites, écosystèmes aquatiques et zones humides. Côté « PI », la protection contre les inondations et la mer. En sont donc exclues de nombreuses missions comme la lutte contre les pollutions, la maîtrise des eaux pluviales ou encore la concertation autour de la gestion de l'eau... Une mission d'importance croissante à l'heure du changement climatique qui amplifie les conflits entre usagers de cette ressource, pour laquelle les Parcs jouent souvent un rôle central.

Qu'a changé l'arrivée de la compétence GEMAPI ?

Les Parcs ont toujours agi en faveur des milieux aquatiques et humides. Mais, depuis 2018, les lois MAPTAM, puis NOTRe, prévoient un transfert de compétences obligatoire de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), des communes vers les EPCI. Ces dernières peuvent transférer ou déléguer tout ou partie de cette compétence (GEMA et/ou PI) à d'autres structures, comme des syndicats mixtes. Aujourd'hui, si une minorité de Parcs naturels régionaux sont officiellement « gemapiens », tous continuent, de fait, à s'impliquer sur ces sujets, et plus globalement dans le domaine de l'eau !

Quelles conséquences pour les Parcs qui ont la GEMAPI ?

À ce jour, six Parcs bénéficient de la GEMAPI : Haut-Jura, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Morvan, Périgord-Limousin et Verdon. Cette compétence a nécessité pour eux, des adaptations, notamment pour

la prévention des inondations (astreintes, compétences supplémentaires, intervention au-delà du périmètre classé...). Dans le Haut-Jura, depuis l'attribution de la GEMAPI en 2018, le nombre d'agents du service « grand cycle de l'eau » est passé de 3 à 9, et le budget « rivière » a été multiplié par quatre. Concernant la GEMA, c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire historique du Parc dans le domaine.

Et sans la GEMAPI ?

Pour les 52 Parcs qui n'ont pas la GEMAPI, l'enjeu est de continuer à pouvoir intervenir sur les milieux aquatiques et humides. Dans certains cas, l'arrivée de la GEMAPI a donné la priorité aux inondations, sans réelle prise en compte globale des enjeux écologiques. Les Parcs se doivent de veiller à ce que leur action reste visible, reconnue et sécurisée. Le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse a ainsi signé une convention (« Entente ») avec un syndicat de rivière afin de répartir diverses tâches de gestion des milieux aquatiques entre les deux structures.



Les fours à céramique, témoins d'une activité qui remonte au XVII^e siècle.



© Photos : Denis Caviglia

Parc de la Sainte-Baume — La vallée des arts de la terre

Dans le Parc de la Sainte-Baume, la marque « Valeurs Parc » met à l'honneur les artisans d'art, potiers et céramistes qui font vivre un riche patrimoine culturel.

Taillleurs de pierre, ébénistes, ferronniers, vitraillistes, maréchaux-ferrants... Dans le Parc naturel de la Sainte-Baume, les artisans d'art sont les visages d'un patrimoine culturel immatériel aussi riche que diversifié. Parmi eux, les arts de la terre sont omniprésents. Tout au long de la vallée de l'Huveaune, et particulièrement en Pays d'Aubagne et de l'Étoile, les anciennes tuileries, fours à céramiques ou cheminées de poteries ne fument plus aujourd'hui... mais témoignent encore de ces anciennes industries, dont l'origine remonte au XVII^e siècle.

Aujourd'hui, de nombreux artisans – potiers, céramistes, faïenciers, santonniers – perpétuent cette tradition bien vivante. Avec dans leurs rangs quelques perles rares, comme Emmanuel Aguillon, archéopotier, qui façonne des amphores, lampes à huile ou autres pièces gréco-romaines selon les modèles antiques. Cet artisanat est à l'honneur dans de nombreux musées, marchés, ateliers et événements : journée européenne des métiers d'art, biennale Argilla (premier marché français de poterie et céramique), biennale de l'art santonnier...

Dans ce paysage foisonnant, le Parc a lancé en 2021 un nouveau référentiel spécialisé dans l'artisanat d'art au sein de la marque « Valeurs Parc », qui valorise les prestataires partageant les valeurs sociales, économiques et environnementales. Plusieurs critères permettent d'en bénéficier : priorité aux fournisseurs locaux, transmission du savoir-faire, utilisation de techniques traditionnelles...

En attendant de s'étoffer, la marque compte pour le moment une céramiste, Véronique Benquey, qui œuvre à Gémenos. Depuis longtemps soucieuse de la qualité de ses produits, elle s'est naturellement reconnue dans ces valeurs, que la marque permet de garantir et d'afficher devant la clientèle. L'artisane bénéficie également du rayonnement et de la communication du Parc : « Je pense que les gens intéressés par le Parc peuvent l'être aussi par ce que je représente en tant qu'artisan, c'est la même cible », explique-t-elle. Autre atout, « Valeurs Parc » crée aussi un réseau de partenaires qui peuvent échanger et se rencontrer, de réunions en formations. Pour Véronique Benquey, « cela permet de se rapprocher, de donner le sentiment d'aller tous dans le même sens pour notre territoire ». ■

La cuisine ambulante de Luis Castro.



© PNRGC

Une mobylette et sa remorque qui fait office de cuisine. C'est avec ce drôle d'attelage que Luis Castro sillonne les routes des Grands Causses. Sous l'œil du réalisateur René-Pierre Delorme, le chef cuisinier part, avec son chien comme compagnon de route, à la rencontre des producteurs pour agrémenter les recettes qu'il réalise en pleine nature.

Baptisée « Mobylette Kitchen », cette épopée gourmande en cinq actes est coproduite par le Parc naturel régional des Grands Causses dans un style documentaire original. « *Le côté décalé de la web-série permet de valoriser l'extrême qualité des produits qui nous entourent et que l'on peut cuisiner de manière simple et en plein air* »,

explique Cyril Touzet, membre du bureau du Parc, délégué à l'agriculture, à la forêt et à l'alimentation.

UN PROJET QUI VALORISE LE CIRCUIT COURT

Si la web-série est avant tout centrée sur la cuisine, elle permet d'explorer des paysages aussi riches que variés. À travers la haute vallée du Tarn, le Séveragais, la vallée de la Muse et des Raspes, ou encore le Rougier de Camarès et son paysage digne du Far West, Luis Castro nous fait découvrir une grande variété de produits. « *Les recettes se composent d'agneau, mais aussi de truite élevée en pisciculture, en passant par les produits de la terre avec du miel local et bien évidemment le roquefort, véritable locomotive agricole du territoire* », détaille Corentin Boyer, chargé de communication au Parc des Grands Causses.

« Mobylette Kitchen » s'inscrit dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Parc qui a pour objectif de valoriser le circuit court et la filière alimentaire locale. Cette web-série a ainsi été l'occasion d'encourager des producteurs récemment installés, dont « *l'état d'esprit est tourné vers le bien-manger* », précise Cyril Touzet. ■



Allez plus loin...

Les cinq épisodes de « Mobylette Kitchen » sont à retrouver sur la chaîne YouTube du @ParcGrandsCausses

Parc des Grands Causses — Découvrir les richesses du Sud-Aveyron à travers la cuisine

Truites, miel, lentilles du Larzac, moutarde, roquefort, viande d'agneau... Autant de produits proposés par les producteurs sud-aveyronnais. Coproduite par le Parc des Grands Causses, la web-série culinaire « Mobylette Kitchen » permet de (re)découvrir la richesse de la gastronomie et des paysages de la région.



© PNRGC



© René-Pierre Delorme - PNRGC

La web-série propose de découvrir la diversité des paysages du Sud-Aveyron.



Retrouvez plus d'actus sur parcs-naturels-regionaux.fr et suivez-nous sur Facebook, Twitter et LinkedIn

#habiter Parc

Une plateforme destinée au cadre de vie des habitants



Destiné à favoriser la transmission des savoirs et savoir-faire, cet outil technique de l'Université populaire du cadre de vie animé par la

Fédération des Parcs prend tout son sens par les nombreuses actions de sensibilisation, de médiation et de concertation qu'il promeut. On y trouve des initiatives exemplaires comme des annonces immobilières d'habitats à rénover ou de commerce à reprendre. Fruit du travail conjoint avec les Parcs pilotes de la Brenne, Chartreuse, Préalpes d'Azur et la Fédération des Parcs, la plateforme permet ainsi aux habitants de davantage s'inscrire dans le territoire et ses patrimoines, notamment autour

des questions de l'habitat : se loger, se nourrir, travailler, se cultiver, se déplacer et se détendre. Au-delà de son lancement, Habiter Parc a pour objectif de structurer l'offre territoriale en étant étendue à l'ensemble des Parcs naturels régionaux, pour une mise en réseau de l'ensemble des acteurs qui s'inscrivent dans le projet territorial porté par chaque Parc : réseaux d'architectes, d'artisans, de distributeurs de matériaux, d'alimentation. www.habiter-parc.fr



#Crise climatique

52 PNR représentés au Congrès des Parcs

Le Congrès des Parcs, sur le thème de l'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique, s'est tenu dans le Parc de Brière du 19 au 21 octobre 2022. Les Parcs ont interrogé leur capacité à faire converger les enjeux et les acteurs au bénéfice des populations locales. Côté chiffres, ce congrès a réuni 700 participants. 52 Parcs y étaient représentés ainsi que de nombreuses délégations étrangères venues du Luxembourg, de Belgique, de Guinée et de Suisse. Une application mobile, nouveauté de cette édition, a rencontré une belle réussite avec un total de 534 installations et 3301 interactions. C'est le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui accueillera cet événement biennal en 2024.

#Hommage

Jean-Luc Varin



Corédacteur de ce magazine depuis de nombreuses années, il est décédé subitement le 28 janvier. Humaniste engagé (dont l'association France Palestine Solidarité), il partageait les valeurs des Parcs naturels régionaux et les transmettait dans ses articles. De nombreux destinataires de ce magazine ont pu être interviewés ou simplement croisés. Ce numéro, pour lequel il devait contribuer, lui est dédié.



#Concours

Innover à la campagne

« Des poules et des vignes », un élevage de races anciennes de volailles avec des pratiques durables, installé dans le Parc Loire Anjou Touraine, est le lauréat du prix « Parc » de la 4^e édition de ce concours sur l'entrepreneuriat en milieu rural. Son prix lui a été remis le 18 novembre dernier, au Pont du Gard en présence d'un parterre de chefs d'entreprise et de partenaires. Une manifestation qui s'est close par un buffet de produits Valeurs Parc de France entière.

#motions

Défendre les filières d'élevage de plein air

Le bureau de la fédération a voté deux motions. L'une porte sur la maîtrise du développement de l'énergie solaire dans les Parcs, enjoignant État, régions et communes à considérer les chartes de Parcs comme le socle des stratégies territoriales. L'autre est un acte de solidarité avec les filières d'élevage de plein air face aux mesures de biosécurité (peste porcine et grippe aviaire), en étant favorable à un meilleur ciblage des mesures en fonction des territoires et des types d'élevage.

#Méristèmes

Une série de belles histoires de Parcs qui se partagent et se multiplient



La Fédération des Parcs a lancé une série de 15 méristèmes, du nom de ce tissu végétal indifférencié, dont les cellules se divisent activement, permettant la croissance de la plante. Cette série valorise des actions expérimentales, innovantes ou simplement représentatives de la diversité des domaines d'interventions des Parcs. Sous forme de fiches, les méristèmes détaillent la conduite (gouvernance, étapes), la plus-value et les résultats de ces actions. Les quinze premiers sont disponibles sur le site de la Fédération et sont publiés au compte-gouttes, tous les mois, sur les réseaux sociaux.

CE QUI LE MOTIVE PAR-DESSUS TOUT
 « En tant qu'agent technique, on réalise des actions concrètes, qui ont du sens et qui apportent une plus-value au territoire : on se sent utile. »



© DR

SON PARCOURS

18 août 1980
 Naissance à Clermont-Ferrand

1994
 Stage au Parc des Volcans d'Auvergne

1999-2001
 Ouvrier paysagiste

Depuis 2001
 Agent technique au Parc

Novembre 2022
 Lauréat du concours Territoriaux de talent

Christophe Mallet

AGENT TECHNIQUE AU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Retenu comme un des « talents régionaux » du Centre national de la fonction publique territoriale en 2022, Christophe Mallet est agent technique au Parc des Volcans d'Auvergne. Un métier de terrain très diversifié, qui le comble depuis plus de vingt ans.

C'est une fierté pour lui, comme pour le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne où il travaille : Christophe Mallet, agent technique, a été désigné comme l'un des dix « talents régionaux » par la délégation Auvergne-Rhône-Alpes du Centre national de la fonction publique territoriale. Le 8 novembre, lors de la soirée « Territoriaux de talent 2022 » au théâtre de Grenoble, il a présenté sa profession face au public et surtout, une de ses actions phares – une action simple et utile, emblématique de ce qu'il s'amuse à nommer « le plus beau métier du monde ». Son idée : l'abreuvement gravitaire. Il s'agit de capter l'eau d'une source et de remplir un abreuvoir placé en zone sèche, loin des cours d'eau où les troupeaux ont l'habitude de se désaltérer. La technique, simplement de « bon sens » selon lui, répond à un enjeu majeur : préserver du piétinement et de la pollution ces zones humides et ces rivières, si précieuses pour la biodiversité et la qualité de l'eau sur le territoire. «Après la phase d'expérimentation, le

bouche-à-oreille a fait son effet, beaucoup d'éleveurs nous ont appelés pour équiper leur terrain. On a déjà réalisé une trentaine d'installations et plusieurs chantiers sont prévus pour 2023 », s'enthousiasme Christophe Mallet. Abreuvoirs, construction de clôtures et passerelles, fauchage expérimental de tourbières... Avec ses collègues, l'agent technique déploie ainsi toute une palette de solutions diverses et variées, réalisées sur l'ensemble du Parc. « Ce sont des actions concrètes qui ont du sens. Quand on rentre chez soi le soir, on a l'impression d'avoir apporté quelque chose au territoire », explique-t-il.

COUP DE CŒUR PROFESSIONNEL

La vocation de Christophe Mallet a été précocce. Il découvre le Parc des volcans d'Auvergne lors de son stage de 3^e, qu'il choisit de faire au siège, à Aydat (Puy-de-Dôme). C'est un coup de cœur. « Au bout d'une semaine, je me suis dit, un jour, je travaillerai au Parc », se souvient-il. La suite lui donnera raison. Après une formation et une première expérience de

paysagiste, il a l'occasion de postuler à un contrat emploi-jeune au Parc, qu'il honorera pendant trois ans avant d'être titularisé, le 1^{er} mars 2001. Depuis, Christophe Mallet ne se lasse pas, appréciant la diversité des tâches, des terrains, des acteurs qu'il rencontre au quotidien. « Notre spécialité, c'est de faire de tout. C'est un métier qui demande beaucoup de polyvalence », relève-t-il. Il s'agit de savoir bricoler, se débrouiller en menuiserie, en plomberie, en électricité... Tout en possédant un minimum de connaissances sur l'environnement, « pour savoir où on met les pieds, même si on travaille en lien avec les chargés de mission », poursuit-il. Agent technique, c'est aussi un métier de relations humaines. « On passe beaucoup de temps à parler aux agriculteurs, à les accompagner, à être avec eux sur le terrain... », souligne Christophe Mallet. Le terrain, voilà enfin ce qui lui plaît par-dessus tout : « On travaille en extérieur, dans les plus beaux espaces naturels du Parc... et ça, ça vaut de l'or! » ■

Biodiversité

des clés pour agir

LA REVUE TECHNIQUE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Pour toujours mieux comprendre les enjeux et contribuer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'OFB et ses partenaires vous invitent chaque trimestre à découvrir des outils clés de gestion et des éclairages pour partager les bonnes pratiques et les innovations dans les territoires.



DANS CHAQUE NUMÉRO, RETROUVEZ UN :

DOSSIER THÉMATIQUE

ET DES ARTICLES ORIGINAUX POUR

COMPRENDRE

CHANGER

AGIR

SE REPÉRER

Grâce à l'abonnement, ne manquez aucun numéro et recevez votre revue papier toute l'année ! Rendez-vous sur : **boutique.ofb.fr**

1 an

4 numéros

À partir de

31€

